



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2024, le Conseil municipal a adopté **le projet de Règlement 07-06-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**.

Ce projet de Règlement abroge et remplace l'actuel Règlement 09-06-2004 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et vise à régir certains projets à la présentation et à l'approbation d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 5 juin 2024, à 19 h, à la salle Jean-Paul-Carrières située au 281 de la montée Saint-Vincent, à Saint-Placide. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou toute personne qu'il désignera, expliquera le projet de Règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de Règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 281 de la montée Saint-Vincent, pendant les heures d'ouverture de bureau et sur le site Internet de la Municipalité.
4. Ce projet de Règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante [http://www.saintplacide.ca/services-municipaux/service-du-greffe/avis publics](http://www.saintplacide.ca/services-municipaux/service-du-greffe/avis-publics).

Donné à Saint-Placide, ce 23 mai 2024.

Lise Lavigne  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière